

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 7 juin 2017, à compter de 9 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE**

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-17/B-00119, D08-01-17/B-00120  
**Propriétaire(s) :** Bob et Glynis Corrall  
**Emplacement :** 2110, chemin Sixth Line, 395, chemin Berry Side  
**Quartier :** 5 - West Carleton-March  
**Description officielle :** partie du lot 21, concession 7  
**Zonage :** RU  
**Règlement :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

Les propriétaires proposent un redressement de ligne de lot pour transférer une partie de 7,75 ha de leur bien-fonds au 395, chemin Berry (y compris le bien-fonds voisin situé au 2110, chemin Sixth Line (partie sud). Le terrain conservé aura une superficie de 0,8 ha et une façade de 71,62 mètres sur le chemin Berry Side Road. Cette parcelle sera vacante. Des demandes identiques ont été approuvées par le Comité en 2016 (D08-01-15/B-00459; D08-01-15/B-00460), mais comme elles n'ont pas été menées à bien dans les délais prescrits, les approbations sont caduques.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour aller de l'avant, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire déposé auprès du Comité. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00119	99,57 m ch. Berry Side	306,23 m	7,75 ha	1	qui sera cédée au 2110, ch. Sixth Line (partie sud) (maison et constructions accessoires existantes)
B-00120	117,41 m ch. Berry Side	71,62 m	0,8 ha	2	395, ch. Berry Side (vacante)

**LES DEMANDES** indiquent que le bien-fonds ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.